

*****SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE*****
HARMONISATION DES OPÉRATIONS

MUNICIPALITÉS DE NAPIERVILLE, SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE,
SAINT-PAUL-DE-L'ÎLE-AUX-NOIX, SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU, SAINT-
VALENTIN ET LACOLLE

Nous sommes heureux de vous annoncer que dans le but d'offrir une protection bonifiée aux citoyens, les municipalités de Napierville, Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Valentin et Lacolle ont, d'un commun accord, pris la décision d'unir leur force par l'harmonisation des opérations des services d'incendie respectifs.

Nous serons en mesure, par cette desserte transitoire, d'atteindre et même de dépasser les attentes exigées par les schémas de couverture de risques et vous offrir une protection 24 heures sur 24, et ce, sur l'ensemble des territoires ci-dessus mentionnés, sans augmentation de coûts.

L'harmonisation des effectifs limitera sans aucun doute les appels d'entraide extérieure, diminuera les coûts d'achats de fournitures de toutes sortes et évitera les dédoublements d'achats.

La nouvelle desserte sera opérationnelle à compter du 1^{er} janvier 2020 et nous sommes très confiants que vous en serez tous très satisfaits.